

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 564 Subvention (2.300 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre au titre de l'action culturelle locale (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Commune Libre d'Aligre pour la réalisation de ses actions dans le 12e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.300 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 12e arrondissement, à l'association Commune Libre d'Aligre, 3 rue d'Aligre (3e). Simpa 8442, dossier 2018-08079

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO